COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE 33, RUE DE LA LAUZIERE 05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33 Membres présents : 17

Procurations: 9

VOTES: 26

Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

N° 2022/7/15

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAF-FOUX, dûment convoqués le sept décembre deux-mille vingt-deux.

Présents:

ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, LEYDET Gilbert, OLLIVIER Vincent, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

Absents excusés:

AUBIN Daniel, BARISONE Sébastien, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LES-BROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine.

Procurations:

M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël;

M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth;

Mme DURIF Marlène donne procuration à M. ROUX Lionel;

Mme FACHE Valérie donne procuration à Mme ACHARD Liliane;

Mme KUENTZ Adèle donne procuration à Mme SAUNIER Clémence;

M. LESBROS Pascal donne procuration à M. SARRAZIN Joël;

M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine;

M. NICOLAS Laurent donne procuration à M. SARRET Jean;

Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François;

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour l'extension du Centre d'Incendie et de Secours de la Bâtie Neuve

Monsieur le président informe l'assemblée de la nécessité d'agrandir les garages du centre d'incendie et de secours de la Bâtie-Neuve, d'une surface d'environ 60 m2, afin de pouvoir accueillir de nouveaux véhicules.

Il précise également qu'il convient de lancer une étude d'avant-projet afin de proposer une requalification du CIS d'Espinasses.

Il est donc proposé le plan de financement suivant pour mener à bien le projet :

Travaux	Dépenses		Recettes	
	Montant HT	Montant TTC	Intitulé	Montant
Extension des garages du CIS (dont MOE et études préalables)	52 000,00 €	62 400,00 €	Etat - DETR (40%)	32 800,00 €
Maîtrise d'œuvre tra- vaux de requalification CIS Espinasses	30 000,00 €	36 000,00 €		
			Département des Hautes-Alpes (40%)	32 800,00 €
			Autofinancement (20%)	16 400,00 €
TOTAL	82 000,00 €	98 400,00 €	TOTAL	82 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- Autorise le président à réaliser la demande de subvention auprès de l'Etat et du Département des Hautes-Alpes.
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 15 décembre 2022
Et de la publication, le 20 décembre 2022
Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.